

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2025_62

Objet : Subvention « Soutien aux activités agricoles » - Jeunes Agriculteurs 13

RÉPUBLIQUE
LIBERTÉ

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 013-200035087-20250320-DEL2025_62-DE



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 20 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mars 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.
Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

ABSENT :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : Michel GAVANON

M. le vice-président en charge de l'Aménagement Rural expose que dans le cadre de l'appel à projet « soutien aux activités économiques et agricoles », la commission aménagement rural a examiné les demandes de subvention déposées par différentes structures.

Pour le volet aménagement rural, dix structures se sont positionnées, dont sept déjà bénéficiaires en 2024.

L'enveloppe budgétaire allouée aux subventions est semblable à celle de 2024, soit 49 000 €. Le montant total des subventions sollicitées pour l'année 2025 est de 101 377,11 €.

La commission aménagement rural réunie le 25 février 2025 a proposé une nouvelle répartition des subventions :

L'association des Jeunes Agriculteurs des Bouches-du-Rhône (JA 13) a pour objectif de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs, assurer le renouvellement des générations en agriculture, proposer des idées novatrices pour l'agriculture, former les jeunes agriculteurs et les futurs responsables syndicaux et animer le territoire des Bouches-du-Rhône. Cette association compte 110 adhérents.

En 2024, le bilan des actions des Jeunes agriculteurs 13 sur Terre de Provence était le suivant :

- 8 jeunes agriculteurs accompagnés sur : Cabannes (2), Châteaurenard (2), Noves (3) et Orgon (1) avec pour productions : maraîchage, élevage de chevaux, oléiculture ;
- 10 visites sur exploitation, 27 appels, 2 rencontres ;
- 4 dossiers Dotation Jeune Agriculteur (DJA) ;
- 3 dossiers de demande d'affiliation MSA ;
- 2 dossiers de demande d'investissement CD13 ;
- 2 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ;
- 2 dossiers de demande d'exonération de taxe foncière.

Les Jeunes agriculteurs 13 sollicitent une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2025, pour la réalisation des actions suivantes :

- aspect économique : aide à comprendre les indicateurs financiers, soutien dans la recherche de financement et accompagnement pour analyser les résultats comptables de l'exploitation ;
- aspect administratif : assistance dans les démarches administratives, identification des interlocuteurs et accompagnement pour respecter les obligations liées à la dotation jeune agriculteur ;
- aspect socioprofessionnel : création d'une relation de confiance avec chaque agriculteur, diffusion régulière d'informations sur l'actualité agricole, la gestion d'entreprise et la réglementation.

La commission aménagement rural du 25 février 2025 et le Bureau Communautaire du 6 mars 2025 se sont favorablement prononcés sur l'octroi d'une subvention de 3 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 3 000 €, pour l'année 2025, aux Jeunes agriculteurs 13 afin de favoriser la dynamique agricole sur le territoire de Terre de Provence.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2025,

VU la demande de subvention des Jeunes agriculteurs 13,

VU l'avis favorable de la commission aménagement rural du 25 février 2025 et du Bureau Communautaire du 6 mars 2025 pour l'octroi d'une subvention de 3 000 € aux Jeunes agriculteurs 13,

CONSIDÉRANT la volonté de Terre de Provence de soutenir le développement de l'activité agricole sur son territoire,

CONSIDÉRANT les résultats présentés par l'association,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 3 000 € aux Jeunes agriculteurs 13 pour l'exercice 2025.
- **PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal compte 65748 chapitre 65.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 013-200035087-20250320-DEL2025_62-DE



Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42

Votants : 41

Votes pour : 41

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,

Corinne CHABAUD

